SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5040054

N/REF : 12/03/2025 11H46 C:000032 I:32503
V/REF : 1001613
V/Email reçu le Mercredi 12/03/2025 a 11H46

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 1847
IMMEUBLE : NERVAL/BELLERIVE
100 A/B RUE DE L'HOMMONT
LE BELLERIVE
01340 MALAFRETAZ

Feillens, le 02 Avril 2025

Référence Marché: M_230709001-1
LOCALISATION : 100 B RUE DE L'HOMONT - MALAFRETAZ - MME CADEAU 0642290194
MOTIF : INTERVENIR POUR UN REGALGE DE LA FENETRE DU SALON ET REGLAGE DE LA PORTE PALIERE
MS00001 - MS00052 - MS00021
Donneur d'ordre : Mme I. FREDET-LANCIOLI

==========

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 2 AVRIL 2025 A 8H30
REGLAGE PORTE FENETRE SEJOUR
REMPLACEMENT BEQUILLE DOUBLE SUR LA PORTE D'ENTREE

OBSERVATIONS :
DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

==========

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,92	40,92
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	1	30,69	30,69
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	40,92	40,92

SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5040054

TOTAL H.T.	112,53
T.V.A. a 10,00%	11,25
TOTAL T.T.C. .....En EURO _____	**123,78**

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 31 Mai 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Bon de Commande

N° : 1001613 du 10/03/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif [X] Individuel [ ]
- 2 ans [ ] Non Conventionné [ ]
Fournitures seules [ ]

Travaux dits urgents [ ] Si coché, reporter la mention "Travaux Urgents" sur la facture

Exemplaire à joindre à la facture dont le libellé sera conforme aux instructions figurant au bas de page

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

100 B Rue de l'Homont
LE BELLERIVE
01340 MALAFRETAZ
Mme cadeau

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01847-00001-00002-00014 H / Type 3 D / 01 Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100
Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 25/03/2025

Observations

Téléphone locataire entrant:
06-42-29-01-94 laurinecadeau27@hotmail.fr

Prestation à réaliser		Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001	Forfait déplacement	1,00	40,92	40,92	4,09	45,01
MS00052	Règlage de fenêtre ou porte fenêtre compris règlage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et règlage des vantaux, y compris toutes sujétions FENETRE SALON	1,00	40,92	40,92	4,09	45,01
MS00021	Ajustage de porte palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	1,00	40,92	40,92	4,09	45,01

Total H.T.	**122,76**
Total TVA	**12,27**
Total TTC	135,03

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

Bon de Commande

N° : 1001613 du 10/03/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 10/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Christelle LABALME
Chargée de Maintenance

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement

☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) . . . . . .

Les travaux sont réalisés dans :

☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de . . . . . millièmes de l'immeuble

☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **100 B Rue de l'Homont LE BELLERIVE 01340 MALAFRETAZ**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)

☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l' ouvrage ☐ Huisseries extérieures

☐ Closions intérieures ☐ nstallations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques

☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %

☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE** le **10/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1001613